

# CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

## ENTRE LE PROPRIETAIRE

Camping du Mont Serein  
84340 **Beaumont du Ventoux**

Tel. : 04 90 60 49 16  
Fax : 04 90 60 49 16  
Mail : [campingserein@orange.fr](mailto:campingserein@orange.fr)

## ET LE LOCATAIRE

Nom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

## EMPLACEMENT

Nombre d'emplacement(s).....	Electricité.....
Nombre d'Adulte(s) .....	Nombre de nuits.....
Nombre d'enfant(s).....	Nombre d'animaux.....
Taxe de séjour 0.50 € x.....=.....€	Animaux : 1,50 € x.....=.....€

Total du séjour.....€ TTC

## LE MEUBLÉ

**Classement (chalet, charley, mobile-home, caravane)**

**Animaux : 1,50 € / jour**

**\* Animaux admis : ils devront être tenus en laisse, vaccinés et assurés. Les propriétaires sont tenus d'éliminer les salissures.**

## CONDITIONS DE LOCATION

Période location : **Du.....à.....Heures**  
**Au.....à.....Heures**

Nombre Enfant(s).....Adulte(s).....

**électricité 5 €/jour (du 15/10 au 15/04)**

**Prix de la location.....€+Taxe de séjour 0,50€ par jour et par personne**  
soit.....€

Prix TTC.....€

Nettoyage de fin de séjour : 40€ si le locataire ne l'effectue pas.

**Caution : 250 €** (en chèque uniquement) déposée lors **de la remise des clés qui sera restituée à votre** départ; déductions faites des éventuelles détériorations des lieux.(mobilier,vaisselle, appareils ménager. TV)

Le nombre de personnes occupant le meublé ne doit pas dépasser la capacité d' accueil prévue par le propriétaire. *In cas d' infraction au règlement, le propriétaire se réserve le droit de résilier le contrat à tout moment.*

## **MODALITES**

**LE LOCATAIRE**, après avoir pris connaissance de la description des lieux, appose sa signature au contrat. La réservation de la location prendra effet si le propriétaire reçoit ce contrat avec l'acompte avant le .....

Le non-respect de cette date entraînera l'annulation de la réservation.

Un premier versement, à titre d' arrhes, correspondant à **50%** du montant de la location exigé soit ..... € à régler par chèque bancaire ou postal établi à notre ordre, chèques vacances ou CB.

Le locataire s'engage formellement à verser entre les mains du propriétaire le solde de la location convenue et restant dû soit la somme de ... € et ceci à l'entrée en jouissance des lieux loués.

Il est convenu qu'un inventaire des lieux soit effectué à l'entrée et au départ du locataire. Toute perte ou dégât donnera lieu à une indemnisation.

Fait à ..... le ..... Signature du Propriétaire

**Je déclare être assuré pour ma villégiature et ma responsabilité civile à la compagnie.....**

Fait à..... le.....  
Signature du Locataire (mention lu et approuvé)

## **Conditions générales et particulières de réservation**

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 50 % du prix du séjour et le présent contrat de location signé par le client ont été retournés à notre adresse avant la date limite,

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou par télécopie.

- En cas d'annulation annoncée 4 semaines avant la date d'arrivée, l'acompte sera intégralement remboursé. Passé ce délai, les sommes versées resteront acquises.
- Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :
  - le présent contrat est considéré comme résilié et l'acompte reste acquis.
  - le propriétaire peut disposer de son meublé.

Durée du séjour : le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à la fin du séjour.

La location conclue entre les parties au présent contrat ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause entraînera la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire; le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.